



MAIRIE DE SAINT NAZaire

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZaire**

Séance du 1^{er} Février 2024
Délibération n°DEL-2024-7

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération :

Date de la convocation : .../..../2024Date d'affichage : .../..../2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame Amandine MARILLER, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck, Madame Monique MORGAT-BEULIN

Procurations :**Absents excusés :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
Demande de subvention au titre du Fonds Vert
dans le cadre de l'Axe2-Prévention des risques
d'incendie de forêt de végétation

Monsieur Jack GIRARD, Conseiller Municipal Délégué expose au Conseil Municipal, le Fonds Vert (Fond d'accélération de la transition écologique dans les Territoires).

Ce dispositif va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

L'Axe2 est relatif à la prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation.

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'été 2022 a montré que du fait du changement climatique, une très large partie du territoire hexagonal est désormais exposée aux risques d'incendie de forêt et de végétation.

Au 31 octobre 2023, environ 14 400 hectares ont brûlé, soit un nombre divisé par 5 par rapport à 2022.

Le Fonds vert propose un soutien financier supplémentaire aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales dans l'objectif d'amplifier l'efficience de la politique publique de prévention des incendies de forêt et de végétation.

Le projet prévoit la mise en conformité OLD-incendie des chemins communaux

Détail du projet :- Mise en Conformité Incendie du Chemin de Cade et Sorbin :

La mise en conformité incendie de ce secteur est primordiale et très urgente à la vue du risque de propagation de feu extrême sur cette zone

Par rapport à tous les éléments négatifs tant sur la nature de végétation, sur l'étroitesse de l'accès (ne permettant pas une intervention sécurisée des pompiers), et la déprise de certains terrains agricoles, cela nous emmène sur le constat d'un secteur particulièrement à risque et difficilement défendable par les secours.

Risques de propagation, mise en danger des pompiers dans la lutte, évacuation des riverains très difficile, vont nous emmener à des travaux stratégiques ne se limitant pas à la simple mise en conformité habituel de 10 m de part et d'autre.

De ce fait il est nécessaire d'effectuer les travaux suivants :

- Création d'un gabarit de sécurité avec coupe des branches à 5m de hauteur sur les arbres présents en bord de chaussée.
- Création d'un OLD porté à 20m sur les abords du talus EST.
- Création d'un OLD porté jusqu'au friches et terrains agricole en contre bas sur les abords du talus Ouest.
- Création d'une aire de retournelement pour les véhicules feux de forêts.

- Mise en conformité incendie du chemin du four à chaux :

La mise en conformité de ce secteur est primordiale et très urgente à la vue du risque de propagation de feu extrême sur cette zone,

Par rapport à tous les éléments négatifs tant sur la nature de végétation, sur l'étroitesse de l'accès (ne permettant pas une intervention sécurisée des pompiers), et la déprise de certains terrains agricoles, cela nous emmène sur le constat d'un secteur particulièrement à risque et difficilement défendable par les secours.

Risques de propagation à la RN86 mise en danger des pompiers dans la lutte, évacuation des riverains très difficile, vont nous emmener à des travaux stratégiques ne se limitant pas à la simple mise en conformité habituel de 10 m de part et d'autre.

De ce fait il est nécessaire d'effectuer les travaux suivants :

- Création d'un gabarit de sécurité avec coupe des branches à 5m de hauteur sur les arbres présents en bord de chaussée.
- Création d'un OLD porté à 20m sur les abords du talus EST.
- Création d'un OLD porté jusqu'au friches et terrains agricole en contre bas sur les abords du talus Ouest.

- Mise en conformité incendie du chemin de la Montée du Roi :

La mise en conformité de ce secteur est primordiale et très urgente à la vue du risque de propagation de feu extrême sur cette zone,

Par rapport à tous les éléments négatifs tant sur la nature de végétation, sur l'étroitesse de l'accès (ne permettant pas une intervention sécurisée des pompiers), et la déprise de certains terrains agricoles, cela nous emmène sur le constat d'un secteur particulièrement à risque et difficilement défendable par les secours.

Risques de propagation, mise en danger des pompiers dans la lutte, évacuation des riverains très difficile, vont nous emmener à des travaux stratégiques ne se limitant pas à la simple mise en conformité habituel de 10 m de part et d'autre.

De ce fait il est nécessaire d'effectuer les travaux suivants :

- Création d'un gabarit de sécurité sur de le côté forêt, avec coupe de tous les arbres présents sur une largeur de 2m depuis le bord de voie.
- Mise en conformité des zones OLD déjà effectuées auparavant sur une largeur de 20m de la fin du goudronné à la limité communale.
- Mise en conformité des zones OLD sur 10m de large en zone urbaine (chemin goudronnée).

Le coût de cette mise en conformité OLD-incendie est de 32 450 € HT, soit 38 940,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Montant HT des travaux	32 450 €	
Subvention Fonds vert 30 %		9 735 €
Autofinancement 70 %		22 715 €
TOTAL HT	32 450 €	32 450 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GIRARD concernant la mise en conformité OLD-incendie des chemins communaux tranche 2,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fonds Vert,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-APPROUVE le plan de financement exposé

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert Axe 2

-DIT que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2024

-AUTORISE Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessous référencée.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

